

TEXTE ACTION

Introduction

Alors que tous les indicateurs démontrent l'échec des politiques libérales menées depuis le début du quinquennat (chômage, croissance, réduction des inégalités...), à quelques mois des élections régionales, le gouvernement, dans une attitude de fuite en avant, non seulement ne remet pas en cause le pacte de responsabilité mais entend « simplifier » le code du travail, au détriment des salariés. S'appuyant sur le rapport Combrexelle, il préconise une inversion de la hiérarchie des normes en donnant la priorité aux accords d'entreprise ou de branche sur la loi. Cette disposition priverait de nombreux salariés de protection et introduirait encore davantage d'inégalités entre les entreprises. Quant aux fonctionnaires, non seulement, en dépit des demandes répétées de la FSU, le Gouvernement n'a pas eu de parole forte sur le rôle qu'ils jouent et leur nécessité mais aucun démenti n'est venu de la part du premier Ministre après les propos intolérables de Macron sur le statut. Face à l'impopularité grandissante du président de la République, en lieu et place d'une vraie réforme fiscale, des annonces ont été faites sur un « allègement » d'impôt sur le revenu pour les classes moyennes, impôt qui ne concerne que la moitié des ménages, dont les classes populaires sont exclues. Est évacuée la question du rôle de l'impôt et du lien entre les ressources de l'Etat et la qualité des services publics.

Confronté comme d'autres pays à l'afflux de populations fuyant la guerre, la misère et la dictature, le gouvernement sur ce plan non plus ne se montre pas à la hauteur des enjeux, laisse se développer discours xénophobes et réactionnaires en limitant fortement les possibilités d'accueil des réfugiés et en prétendant faire des distinctions entre ces derniers.

Cette politique ne fait que creuser les divisions entre les citoyens, alimente abstention et extrême droite, accroît la distance avec une Europe non démocratique et soumise aux intérêts financiers. Après l'épisode de la mise au pas de la Grèce, le drame actuel des migrants illustre une fois de plus le besoin de travailler à renforcer le syndicalisme international pour imposer une harmonisation des droits sociaux, de la fiscalité *etc...* en faveur des peuples. Les journées des 15, 16 et 17 octobre où convergeront à Bruxelles des marches parties d'Espagne doivent être investies. Mais si la violence du traitement infligé à la Grèce et la démonstration faite de l'échec des politiques libérales ont suscité des mouvements intéressants dans divers pays (Espagne, Grande Bretagne, Irlande...) la gauche peine malheureusement en France à se rassembler pour construire une alternative crédible. De son côté le mouvement syndical reste très divisé. Les organisations décidées à lutter contre l'austérité doivent poursuivre cependant leurs actions dont le 8 octobre sera une étape.

Dans l'Éducation Nationale, différents rapports (Cour des comptes préconisant une modification du temps de travail des professeurs et de leurs évaluations, Terra Nova en remettant en cause la singularité de la France en matière de recrutement et de formation des enseignants) mettent une fois de plus en cause l'Éducation nationale et ses personnels, en proposant toujours le même type de solution fondé sur un accroissement de la charge de travail, la remise en cause des disciplines, une déréglementation des établissements au nom d'un renforcement de l'autonomie ; la réalité, c'est des conditions de travail dégradées, une faiblesse des rémunérations qui contribue à la crise de recrutement. L'accroissement de l'autonomie ne ferait qu'aggraver les problèmes et c'est pour la troisième fois, une grande partie des personnels en collège qui a exprimé son refus de la réforme du collège en manifestant le 17 septembre. Après cette journée de mobilisation, le SNES FSU a décidé avec l'intersyndicale du second degré une manifestation nationale à Paris le 10 octobre à laquelle sont invitées à se joindre associations de spécialistes ayant signé la pétition et parents d'élèves opposés à la réforme. Faire reculer le gouvernement sur cette réforme et ce qu'elle signifie pour nos métiers et nos élèves est un enjeu majeur qui suppose de gros efforts pour mobiliser.

COP21 : se mobiliser pour la justice sociale et climatique

La COP 21 (21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015) se réunira à Paris-Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre prochain. Ce sommet international a été présenté par tous comme une échéance cruciale pour aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, avec l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C. Mais les engagements trop faibles des États à baisser leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et le refus de plusieurs d'entre eux de construire un accord contraignant ne sont guère rassurants.

Il y a donc nécessité pour les citoyens de se mobiliser massivement pour peser sur le contenu de l'accord à venir et pour le mouvement syndical de porter les revendications des salariés. La transition écologique doit en effet être l'occasion de répondre aux inégalités sociales, au chômage de masse, de construire et de développer les services publics à même de répondre aux besoins de la population.

Avec la FSU et l'ensemble du mouvement syndical, le SNES entend prendre toute sa place dans les mobilisations portées par la Coalition Climat 21. Il appelle les personnels à participer à la construction de coalitions locales Climat

21 en écrivant à local@coalitionclimat21.org. Il invite tous ceux qui le peuvent à participer aux différents temps forts de mobilisations prévus, en particulier les 26 et 27 septembre à Paris (avec notamment Alternatiba), le 29 novembre (manifestations dans les grandes villes et à Paris), du 5 au 11 décembre (ateliers/débats à Montreuil et Paris) et enfin le 12 décembre (grand rassemblement à Paris pour défendre un avenir meilleur, plus respectueux de l'environnement et plus juste pour tous).

Fonction publique, suites PPCR

Les propos récents du ministre de l'économie jugeant « inadapté » le statut des fonctionnaires après avoir fustigé les 35 heures montrent l'enjeu qu'il y a à expliquer les fondements du statut et à renforcer les solidarités et convergences revendicatives au sein de tout le salariat. Le débat sur le protocole PPCR et l'examen par l'assemblée nationale du projet de loi déontologie sont des occasions à investir en ce sens. Conformément aux résultats de la consultation (49 % d'avis favorables et 27 % contre) et au mandat donné par le bureau national (20 voix pour et 5 contre), la délégation du SNES au CDFN a défendu la signature par la FSU du protocole. La FSU s'est mandatée pour signer le protocole (pour 70,4 %) et plus largement encore (93 %) pour développer la mobilisation contre la réforme territoriale, les suppressions d'emplois et pour la revalorisation immédiate du point d'indice.

Les occupations professionnelles de la première quinzaine de septembre, l'investissement des militants du SNES dans la préparation de la grève du 17 septembre expliquent en partie le trop faible nombre des réponses à la consultation et la part élevée des abstentions. Le contexte des politiques conduites au détriment de la Fonction publique, le report du financement aux budgets du prochain quinquennat suscite des interrogations fortes. Il reste donc nécessaire d'explicitier les enjeux du protocole auprès de la profession pour la mobiliser dans l'objectif d'obtenir une revalorisation des carrières enseignantes et de conforter le statut des fonctionnaires. Les réponses formulées par des collègues en très forte proportion syndiqués au SNES dégagent des lignes claires sur lesquelles il conviendra de s'appuyer : rejet d'un calendrier trop étalé, des mesures réservées à une partie de la profession (le GRAF non accessible à tous) et revendication de reconstruction des grilles et de revalorisation du point d'indice.

Bilan de rentrée

Toujours plus d'élèves, crise de recrutement qui n'en finit pas... La rentrée est une nouvelle fois difficile dans le second degré tant pour les personnels que pour les élèves.

Les effectifs du second degré sont à nouveau en forte augmentation. Les enfants du boom de l'an 2000 (+30 000 naissances par rapport à 1999) entrent massivement au lycée à cette rentrée.

D'après la DEPP, dans le second cycle général et technologique on attend 40 000 élèves de plus, le collège connaissant une accalmie momentanée. Et cela sans intégrer le post bac touché par l'augmentation forte des effectifs dans le second cycle depuis la rentrée 2014 et où, sans nouvelles ouvertures dans le public, les poursuites d'étude seront freinées voire empêchées.

En collège, les effectifs restent très lourds aussi, les recteurs ayant pour la plupart profité de « l'accalmie démographique » pour transférer des moyens sur le second cycle.

Les 3649 créations d'emplois d'enseignants du budget 2015 pour le second degré public se traduisent par l'équivalent de 2 550 postes supplémentaires à temps plein sur le terrain : les stagiaires assurant un mi-temps d'enseignement, il faut deux emplois de stagiaires pour assurer un poste à temps complet devant les élèves.

Le ministère a lui-même convenu, en décembre, que ces moyens ne permettraient de prendre en compte la hausse démographique qu'à moitié, une partie significative d'entre eux étant consacrée à la refondation de l'éducation prioritaire (financement de la pondération REP+ au-delà des préfigurateurs) et à la formation : 300 emplois de PFA (formateurs académiques).

Quid des 60 000 emplois ?

Cette nouvelle dégradation des conditions d'encadrement alors que depuis la loi de finance rectificative de 2012, 35 000 emplois ont été créés dans l'éducation, interroge sur la traduction de ces créations d'emplois en terme de postes sur le terrain. D'autre part, le quinquennat avançant, la réalisation de l'engagement du candidat Hollande suscite de plus en plus le doute.

Sur les 60 000 emplois annoncés, 54 000 concernent l'enseignement scolaire et ont fait l'objet d'une programmation d'ici 2017 dans la loi de refondation de 2013.

31 500 emplois ont été créés à ce jour dans l'enseignement scolaire : environ 24 000 emplois d'enseignants stagiaires, 4 000 emplois d'enseignants titulaires et 3 000 autres personnels. Ainsi les nouveaux emplois créés conduisent-ils à une augmentation de l'équivalent de 16 000 moyens d'enseignement à temps plein pour l'ensemble des premier et second degrés public et privé. Soit environ 7 000 pour le second degré public qui compte près de 8 000 établissements...

7 000 équivalents temps plein supplémentaires pour accueillir les nouvelles générations d'élèves, corriger les défauts des réformes du lycée, assurer correctement les remplacements, diminuer le taux des heures supplémentaires... ça ne

fait donc pas le poids ! Remarque : à partir de la rentrée 2016 : les nouveaux emplois devraient pour leur grande majorité être des emplois de titulaires qui correspondent à des temps plein sur le terrain.

Sur le deuxième point, les orientations budgétaires de juillet prévoient 8 561 emplois nouveaux... ce qui est très peu au regard de l'engagement pris puisque pour y parvenir il faudra créer de l'ordre de 14 000 emplois nouveaux sur la seule année 2017. Très peu aussi au regard des évolutions d'effectifs, mais aussi au regard des annonces du ministère qui chiffre à 4 000 emplois le coût de la réforme du collège.

Mais, au-delà du coup d'accélérateur budgétaire que cela suppose, l'effort à faire en matière de recrutement est considérable. Or, la crise de recrutement est toujours là. Les moyens pour y faire face, non.

La rentrée est donc particulièrement difficile sur le plan des effectifs, notamment en seconde où la plupart des divisions atteignent - voire dépassent - 35 élèves. Ajoutons que l'Enseignement moral et civique, se met en place dans la plus grande improvisation, et sans aucun financement dans les séries technologiques. Rentrée difficile aussi parce que la crise du recrutement fait que nombre de postes étaient vacants en juillet à l'issue du mouvement des titulaires et que dès la rentrée les petites annonces pour recruter des profs « à bas prix » fleurissaient déjà sur le bon coin.

Une rentrée sur les chapeaux de roues dans les CIO

Alors que les rentrées scolaires sont d'ordinaire déjà bien chargées avec leur cortège d'élèves non affectés ou « mal affectés », décrocheurs, EANA (...). Cette rentrée voit, dans les grandes villes, une augmentation très importante du nombre d'enfants et d'adolescents à la recherche d'une scolarisation, dans des établissements déjà forts chargés. Sans la moindre anticipation des besoins, la situation est très tendue dans plusieurs académies.

Les nouvelles circulaires sur le droit au retour en formation, la convention état/région sur le décrochage, les conventions pour le SPRO alourdissent encore un peu plus les tâches et compliquent le travail des CIO. Ces activités exponentielles tendent à décentrer le cœur des activités aux marges de l'école.

L'année dernière, plusieurs académies sont entrées dans la bataille pour le maintien du réseau des CIO et ont obtenu des avancées notables pour cette rentrée. De nouveaux départements annoncent leur désengagement (Seine et Marne) et de nouveaux rectorats reprennent leur détricotage du réseau (Versailles). Battons nous pour empêcher les fermetures et les fusions.

Les dotations des vies scolaires toujours insuffisantes

Malgré l'augmentation des effectifs dans de nombreux établissements, les moyens en assistants d'éducation (AED) restent insuffisants. Ainsi, la pause méridienne plus étendue au collège, l'amélioration du travail personnel des élèves et de leur implication dans la vie de l'établissement nécessitent des ressources en AED et en CPE, de même pour le développement de l'accueil en internat. Des moyens pérennes doivent être financés, les services civiques et les CUI ne doivent pas venir combler les insuffisances.

Depuis 2012, des postes de CPE sont implantés mais prétextant des surnombres budgétaires, des recteurs n'utilisent pas tout le potentiel attribué. Le redéploiement de postes ou l'implantation de mi-temps consistent souvent à répartir la pénurie. Les besoins en remplacement sont aussi loin d'être tous couverts.

Les recrutements de CPE en 2015 couvrent juste les sorties du corps. L'absence de liste supplémentaire au concours entraînera de surcroît une perte de postes. Le manque de CPE titulaires demeure alors qu'il faut améliorer les dotations des établissements et recréer un vivier de TZR.

ORS-IMP

Cette rentrée voit aussi la mise en œuvre des décrets ORS et IMP.

Il est impératif de veiller à l'application du nouveau décompte des services d'enseignement : prise en compte de la totalité des heures d'enseignement effectuées, bonne application du système des pondérations des heures et des réductions et allègements du maximum de service, décompte exact des heures supplémentaires effectuées (seule une heure supplémentaire peut être imposée dans le service)...

L'enjeu est aussi de réduire les inégalités de traitement entre collègues, établissements et académies.

Il faut continuer la bataille pour que certains chefs d'établissement, particulièrement dans les établissements REP+, cessent de considérer que les pondérations pourraient donner lieu à l'imposition abusive d'heures supplémentaires ou à la multiplication de réunions inscrites dans l'emploi du temps hebdomadaire. Le SNES-FSU poursuit son engagement dans la défense de l'application des textes et appelle les collègues à refuser de participer aux réunions de concertations imposées.

Il soutient les personnels dans leur refus de se voir imposer des examens blancs (écrits et oraux), devoirs surveillés, formations-formatages « collège 2016 ».

Concernant les IMP, le SNES-FSU, considérant que l'autonomie des établissements ne saurait en aucun cas être élargie à la gestion des personnels, conteste que le CA puisse délibérer sur la rémunération ou les obligations de service des personnels. Il appelle les personnels et les élus en CA à s'appuyer sur les textes pour exiger toute la transparence et l'équité sur l'utilisation de ces moyens. L'intervention en direction du chef d'établissement

consistera à faire valoir le point de vue des équipes pédagogiques pour faire respecter le caractère prioritaire des missions nécessaires au bon fonctionnement des enseignements (coordination de discipline incluant la gestion des cabinets ou laboratoires si ces missions n'ont pas donné lieu à allègement du service, TICE) et rejeter les missions portant le risque de création de hiérarchies intermédiaires (coordinations de cycle ou de niveau), nuisibles par nature à la sérénité des collectifs de travail et contraires au respect de la liberté pédagogique.

Affectation postes REP+

Le SNES demande que les postes en REP+ soient pourvus dans le cadre du mouvement général et non dans le cadre du mouvement spécifique académique ou soumis à l'avis du chef d'établissement et de l'IPR, contrairement à ce qui s'est fait à cette rentrée et qui a fait la preuve de son échec.

Avenir des académies

Finalement, le gouvernement a renoncé à faire coller la carte des académies à celle des régions. Le SNES et la FSU s'étaient prononcées pour le maintien des académies dans toutes les concertations et mobilisées aussi sur le terrain. Les limites géographiques des académies restent inchangées, ainsi que leurs missions de gestion des personnels (mutations, carrières....) et des EPLE (DHG...). Cependant, 13 « régions académiques » sont créées correspondant aux 13 régions métropolitaines chacune étant dotée d'un recteur académique. Ces recteurs auront notamment la responsabilité d'assurer la coordination des politiques éducatives sur le territoire régional. S'il est positif que l'État se donne les moyens de parler d'une seule voix face au Conseil régional sur les dossiers à compétences partagées (orientation, décrochage, carte des formations, constructions de lycée, budgets...) le dispositif reste encore flou et des inquiétudes ne sont pas levées. Les pouvoirs propres du recteur de région académique ne sont pas définis. La création d'un nouvel échelon hiérarchique est inutile voire dangereuse.

Les mutualisations de services entre académies d'une même région restent très probables. Cela entraînerait des suppressions de postes et des mutations forcées pour les personnels, et une dégradation de la qualité du service rendu.

Éducation

Programme collège 2016

Le processus d'élaboration des programmes touche à sa fin. Ils sont censés se mettre en place simultanément dans tous les niveaux de classe dès la rentrée 2016, ce qui est inacceptable. Outre le manque ou l'insuffisance de repères annuels qui concerne la grande majorité des disciplines, un problème majeur : l'ancrage des programmes dans la réforme du collège avec des choix de contenus qui devront s'exercer sous la contrainte des modulations locales d'horaires dans les cadres des conseils de cycle et du conseil école collège, des exemples d'EPI possibles, la globalisation des programmes de sciences et technologie correspondant à la globalisation des horaires en classe de 6ème.

Ces programmes sont inacceptables en l'état. Ils peuvent être un levier de mobilisation pour la manifestation du 10 octobre. Ils seront examinés au CSE des 7 et 8 octobre. Le SNES-FSU déposera des amendements visant notamment à supprimer toute référence à la réforme du collège. Il votera contre tout texte qui s'inscrirait dans cette logique.

Evaluation

Le SNES vient d'avoir connaissance des projets de texte concernant l'évaluation des élèves. Ils s'inscrivent dans la logique de la réforme du collège, et le ministère veut les imposer sans le nécessaire débat avec la profession. Or cette réforme est fondée sur l'évaluation des compétences, instaure des usines à gaz, qui ne répondent pas au défi d'une évaluation juste et exigeante au service de la réussite des élèves. Les modalités proposées n'aideraient pas au dialogue avec les parents, mais seraient source de travail supplémentaire pour les personnels. Le projet de DNB pose problème : les épreuves terminales telles que conçues ne prennent pas en compte le travail fait dans chaque discipline. Le SNES fera connaître ces projets, inacceptables, à la profession. Il demande que le ministère renonce à les présenter au CSE du 15 octobre. Il rappelle par ailleurs sa demande de revalorisation de l'ISOE.

Réforme du collège

Le SNES reste déterminé à obtenir l'abrogation de la réforme et l'ouverture de discussion sur d'autres bases.

Lycées

Seconde : des effectifs pléthoriques

Les procédures d'orientation et d'affectation des 3e en juin avaient rapidement révélé que dans de nombreux départements, il manquait des places en lycée, ce qui conduisait à des effectifs pléthoriques en seconde, et à une explosion des situations d'élèves sans affectation. Cela concerne des régions très densément peuplées mais pas uniquement. Ainsi, un peu partout, malgré la création de divisions supplémentaires « en catastrophe » 35 élèves par

classe en seconde semble la référence des rectorats, et même au delà lorsque les directions académiques ont refusé de traiter la question. En plus des créations qui auraient été nécessaires, ce sont même des constructions de lycées qui s'avèrent indispensables, comme en Bretagne, pour éviter aux familles d'avoir à choisir entre un lycée privé proche et un lycée public éloigné et/ou totalement saturé. Par ailleurs, comme l'année dernière, il a fallu ouvrir plusieurs semaines après la rentrée des classes de terminale pour permettre à des lycéens de redoubler, notamment dans l'académie de Versailles. La rentrée est donc très difficile pour les familles, les élèves et les personnels. Le SNES-FSU dénonce cette situation inadmissible : la hausse des effectifs en seconde est à la fois prévisible et voulue. Elle auraient du donner lieu à des moyens supplémentaires pour que les élèves soient bien accueillis dans cette classe charnière, et que les classes à 35 élèves ne deviennent pas la norme, dégradant les conditions de travail de tous, élèves et enseignants.

En première technologique industrielles : des déséquilibres révélateurs

Les inscriptions en premières STI2D ont amplifié les déséquilibres entre la spécialité de « l'informatique et du numérique » et celle de « l'énergie et environnement ». Depuis la mise en place de la réforme, la seconde spécialité, qui était pourtant la plus attractive voit ses effectifs diminuer d'année en année, avec aujourd'hui le risque de disparaître. Cela provient du positionnement mal défini de ces formations, de contenus inadaptés et repoussants, et d'une information approximative, colportée par les corps d'inspection, sur leurs finalités.

Mais en fait, ce qui se passe entre « SIN » et « EE » en STI2D n'est qu'une illustration des dysfonctionnements de la réforme Chatel des lycées. Au delà du bilan nécessaire, il convient que le gouvernement ait le courage politique de modifier en profondeur la réforme des lycées. Le SNES, à partir des remontées des collègues obtenues par différentes enquêtes (séries technologiques, enseignement des LV, enseignement de l'informatique..), développera un axe de communication autour de la question de la nécessaire mise à plat de la réforme des lycées.

Orientation des bacheliers méritants : un dispositif dénaturé

La mise en œuvre du droit aux bacheliers méritants (mention bien et très bien au bac) d'être admis dans une filière sélective du supérieur, aurait du être l'ouverture pour ceux qui avaient tendance à s'autocensurer d'envisager soit une classe préparatoire soit une formation BTS ou IUT. En fait certains rectorats ont mis en en place le processus de tel sorte que des bacheliers déjà admis peuvent demander une admission de vœux supérieur. Ce détournement d'une part n'est pas conforme à l'esprit du dispositif, et d'autre part amplifie les effets du à la « réputation » des lycées. Il s'agit là, d'un dysfonctionnement d'APB qui devient une machine à gaz difficilement contrôlable. Un bilan des procédures d'affectation des bacheliers s'avère nécessaire.

Lycée français de Londres

Le SNES-FSU dénonce l'inauguration par le président de la République, du lycée français à Londres, financé par un partenariat public/privé. Ces partenariats, déjà scandaleux pour de nombreux projets d'aménagement, ne doivent pas rentrer dans l'Éducation Nationale.

Formation des enseignants et CPE

Les résultats des concours montrent que si le nombre d'admis puis d'affectés a progressé par rapport à la session 2013, cette augmentation se fait à un rythme moins soutenu que celle du nombre d'emplois entraînant des postes non pourvus aux concours et des rendements insuffisants.

Grâce à l'action du SNES-FSU, l'opinion publique en a pris conscience et le ministère n'a pu que l'admettre dans sa conférence de presse de rentrée. Si de plus en plus de voix se prononcent en faveur de pré-recrutements, le gouvernement se refuse à les mettre en place et choisi des dispositifs qui mettent à mal notre conception du métier et notre statut. Il supprime les EAP (Emploi d'Avenir Professeur) - sans en avoir publié de bilan - pour mettre en place des EAP 2e génération (Étudiant Apprentis Professeur) basés non plus sur le dispositif emploi d'avenir mais sur celui de l'apprentissage. Encore une fois, il détourne un dispositif inadapté. Ces nouveaux EAP sont toujours des contrats de droit privé, ne sont pas cumulables avec les bourses sur critères sociaux, obligent les étudiants à venir 2 demi-journées par semaine et donc à être absents à des cours. Ils ont pour objectif de valider le diplôme de licence. Ainsi en aucun cas ce dispositif ne permettra de lutter contre la crise de recrutement puisqu'il n'engage pas à passer les concours et l'objectif de démocratisation de l'accès à nos métiers est mis à mal. Les étudiants ont vocation ensuite, pour le gouvernement, à être M1 en alternance c'est-à-dire contractuels. Ces 2 dispositifs montrent une conception de la formation sur le tas, et du métier par reproduction de gestes professionnels. Si les stages de terrains sont nécessaires, c'est pour être confrontés aux connaissances théoriques universitaires, permettre de mettre en place une réflexion sur la pratique afin de former des personnels concepteurs de leurs métiers. Le SNES-FSU exige la suppression de ces dispositifs, la mise en place de réels pré-recrutements, le renforcement des bourses sur critères sociaux et le rétablissement des aides spécifiques pour les candidats aux concours.

L'affectation des stagiaires a encore été ubuesque. Le SNES a été aux côtés des lauréats tout l'été pour les informer et améliorer leur situation. Un bilan doit être fait en urgence, des GT organisés et il doit être décidé de ne plus utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement.

La rentrée des stagiaires montre encore une fois de grandes disparités dans la mise en place des parcours de formation adaptée ainsi que des modalités d'évaluation des stagiaires infantilisantes et chronophages : partiels,

devoirs multiples entretenant la confusion entre formation des stagiaires et master MEEF. Le SNES-FSU exige un cadrage national des modalités d'évaluation permettant le regard croisé des formateurs sans surcharge de travail. Un bilan des titularisations doit être fait en urgence. Le SNES rappelle son opposition au licenciement à l'issue de la première année de stage.

Le SNES dénonce le refus de la ministre de rémunérer les stagiaires lors de la pré-rentree et accompagnera tous les stagiaires qui saisiront le tribunal administratif.

La formation continue est actuellement détournée pour former les personnels à la réforme du collège. Il suffit ! Des moyens doivent enfin être alloués et les personnels concertés pour concevoir une formation continue de qualité au plus proche de leurs besoins.

Les chefs d'établissements ne respectent pas toujours les textes et préconisations sur le service des stagiaires (pondération non prise en compte dans les services, HS, plus de deux niveaux, classes à examen). Le SNES-FSU défendra les stagiaires placés ainsi en difficultés.

Chantiers métiers – CO-Psy, CPE

Missions des CPE et temps de travail

Après un chantier métier de plus d'un an, les missions des CPE sont actualisées dans une nouvelle circulaire à cette rentrée. Le SNES a obtenu le renforcement de leurs responsabilités éducatives et la clarification de leur rôle dans le suivi individuel et collectif des élèves. L'animation et l'organisation de l'équipe vie scolaire restent une responsabilité spécifique sans que le CPE ne se transforme en chef de service. La notion de projet éducatif, au côté du volet pédagogique du projet d'établissement, est précisée. Les CPE y contribuent sans en être les seuls maîtres d'œuvre. Les missions spécifiques et celles partagées avec les autres acteurs sont mieux explicitées.

Une des avancées majeures sur laquelle le SNES a particulièrement pesé concerne la précision de leurs obligations de service à « 35 heures hebdomadaires inscrites à leur emploi du temps ». Les CPE peuvent se voir confier, avec leur accord, des missions particulières (IMP) dans les mêmes conditions que les enseignants. Sur le terrain, il reste à faire appliquer cette circulaire. Des tensions entre les CPE et leur hiérarchie directe devraient pouvoir y trouver des réponses mais la vigilance doit être redoublée et les services rectoraux comme les IPR EVS sensibilisés afin que les dérives constatées sur le temps de travail ou sur les missions déléguées soient enrayerées. Les CPE ne doivent pas être assimilés aux équipes de direction, le travail en commun avec les enseignants doit être valorisé avec pour ressort les questions éducatives et le suivi des élèves.

La question de la charge de travail reste entière pour les CPE. Le SNES sera à nouveau à l'offensive sur la reconnaissance de cette charge de travail et sur les créations de postes nécessaires.

L'alignement du ratio de promotions hors classe sur celui des certifiés (depuis 2013) et l'alignement de l'indemnité forfaitaire des CPE sur la part fixe de l'ISOE des enseignants (non encore acté mais qui devrait l'être rétroactivement au 1er septembre) constituent deux mesures catégorielles.

Mission des CO-Psy

Alors que la ministre, prenant acte du résultat de 18 mois de concertation dans le GT14 a annoncé le 1er juillet la création du corps unique de psychologues avec ces 2 valences 1er et 2nd degré, nous attendons toujours l'ouverture d'une concertation concernant la rédaction du nouveau décret. Il devra être en cohérence avec ce qui a été acté dans les discussions et non pas « aménagé » pour tenir compte de toutes ces nouvelles dispositions ! Le SNES devra y être particulièrement vigilant !

Non titulaires

En déléguant prioritairement ses représentants dans les CCP des non titulaires et des assistants d'éducation, le SNES-FSU doit contribuer à la réussite de la journée fédérale du 15 octobre. Il s'agit de dénoncer le recours à des personnels précaires en nombre très important dans tous les secteurs de la Fonction publique et de porter les revendications auprès des pouvoirs publics :

- investir le projet de loi déontologie pour faire corriger les injustices et obtenir un vrai plan de titularisation ;
- revendiquer le droit au réemploi et pour tous les types de contrat, le droit à la rémunération sur la base d'un contrat de travail à temps plein, le droit à une véritable formation ; pour les AESH, cela passe par la construction d'un statut de fonctionnaire ;
- des conditions d'emploi des AED sécurisant leur situation et leur permettant de réussir leurs études ou de construire un débouché à la fin des six ans ;
- des conditions permettant que les contrats en emplois aidés facilitent des parcours d'insertion.

Un décret abrogeant les vacances d'enseignement et encadrant les modalités des contrats des non titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation est en cours d'élaboration. L'intervention syndicale a déjà permis de contrer le projet d'une évaluation par le seul chef d'établissement au profit d'une double évaluation.

Le SNES défendra des amendements dans le double objectif de rappeler ses revendications (droit au réemploi, refus du recrutement de non titulaires, grille nationale de rémunération) et d'améliorer le projet (recrutement prioritaire des anciens contractuels et recrutement des nouveaux contractuels au niveau de diplôme requis pour le concours externe, durée des contrats, affectation des personnels en CDI dans une zone de remplacement...). Il faut contrer toute volonté de pérennisation d'une profession duale : des fonctionnaires recrutés par concours au master et des contractuels au niveau licence.

Modifiant le décret sur les heures supplémentaires à l'occasion de ce chantier, le ministère entend réduire le taux des HSA de certains enseignants en CPGE. Le SNES s'opposera à cette décision.

Santé

L'Assemblée nationale débattera du projet de loi de financement de la sécurité sociale à compter du 20 octobre pour un vote final prévu le 27 du même mois. Du côté des recettes, l'incertitude porte sur la hauteur de la croissance et sur l'évolution de la masse salariale (hausse prévue de 1,8 %). Mais on sait déjà que le niveau des recettes sera affecté par la montée en puissance des allègements des cotisations à la charge des employeurs dans le cadre du Pacte de responsabilité. Du côté des dépenses, le gouvernement continue d'afficher la volonté d'imposer en 2016 des « économies » d'un niveau supérieur aux efforts accomplis en 2015. Après la réforme des retraites de 2004 et le gel des pensions, après la modulation des allocations familiales, l'aménagement de la PAJE (accueil du jeune enfant) et le gel de la plupart des prestations familiales... sont particulièrement dans le viseur pour 2016 les dépenses d'assurance maladie avec un ONDAM (objectif national) considérablement revu à la baisse (+1,75 % contre +2,05 % prévu en 2015), soit 3,4 Mds € d'économies supplémentaires. Pour atteindre cet objectif, sont envisagées quelques mesures salutaires (actions de prévention, développement des génériques) mais aussi l'encouragement du virage ambulatoire ainsi que des actions sur la « pertinence » et le « bon usage » des soins ... sans prise en compte des réels besoins des patients.

Le projet de loi de Marisol Touraine, actuellement en débat au Sénat, ne répond par ailleurs ni aux attentes des actifs ni à celles des retraités.

Retraités

Le SNES appelle à la réussite des actions unitaires engagées par 9 organisations (syndicats et associations) pour le 1er octobre : remise des cartes pétition à l'adresse du Président de la République et actions locales auprès des préfetures prévues pour exiger la revalorisation des pensions, la fin des mesures fiscales injustes, une amélioration du pouvoir d'achat, le développement des services publics et la mise en œuvre dès 2015 de la loi « vieillissement ». Le SNES dénonce à nouveau les grandes insuffisances de la loi d'adaptation de la société au vieillissement qui vient d'être votée en seconde lecture à l'Assemblée Nationale. Insuffisance en termes de financement (475 millions d'euros alors que la DREES chiffre à 11 milliards le coût de la perte d'autonomie et financement assuré par les seuls retraités imposables par le biais de la CASA, en rupture avec le financement solidaire), insuffisances en termes de services publics, de gouvernance (les organisations syndicales en sont quasiment exclues), en termes de recrutement, de formation des personnels de l'aide à domicile, et abandon du volet EHPAD. Mais le SNES exige la mise en œuvre, le plus rapidement possible, de quelques mesures positives en faveur des personnes concernées et de leur famille : revalorisation de l'APA et droit au répit pour les aidants familiaux. Le SNES dénonce le gel des pensions, bloquées pour la troisième année consécutive. Situation difficile pour la majorité des retraités dont on sait « qu'un sur dix vit en dessous du seuil de pauvreté » (cf. le rapport du Secours Populaire sur la pauvreté) et que des millions d'autres ont des pensions inférieures au SMIC alors que les retraités sont confrontés à une progression des dépenses contraintes. A la reprise des négociations, le SNES s'inquiète des propositions du MEDEF sur les pensions complémentaires AGIRC-ARRCO dont les conséquences seraient catastrophiques pour les retraités actuels et futurs et qui, dans notre secteur, concernent les poly-pensionnés en nombre croissant. Ces nouvelles régressions seraient inévitablement utilisées pour justifier de nouvelles mesures dans le régime général et celui de la fonction publique. Par ailleurs, la Cour des Comptes désigne ouvertement les pensions de réversion (perçues à 90 % par des femmes) comme une cible d'une future contre-réforme.

Les retraités vont être, avec d'autres, victimes des économies budgétaires pratiquées par les collectivités locales suite aux choix austéritaires du gouvernement.

Le SNES réaffirme que les retraités ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire. Après le 1er octobre, les retraités poursuivront leur mobilisation.

International

Journées d'actions européennes d'octobre 2015 : non à l'austérité, à la pauvreté, au TAFTA, à la corruption et aux paradis fiscaux. Oui à la solidarité sans frontières.

Au niveau européen, ces actions sont fédérées par l'Altersommet avec le soutien d'autres réseaux (Blockupy, Transform, Attac Europe).

Les marches européennes

Elles débutent le 1 octobre à Gibraltar. C'est notamment Attac Espagne qui a pris l'initiative de ces marches au mois de mars 2015. Elles sont devenues d'une actualité brûlante après le diktat austéritaire imposé à la Grèce le 13 juillet dernier. Elles dénoncent et visent à attirer l'attention de l'opinion publique sur les dégâts causés par les politiques d'austérité, les paradis fiscaux, les pratiques de négociations secrètes (TAFTA), le non respect de la démocratie en Europe (cas grec) et aujourd'hui le traitement inhumain envers les migrants.

L'itinéraire espagnol prévoit de commencer à Gibraltar pour entrer en France par l'Andorre et en sortir par le Luxembourg afin de porter l'accent sur les paradis fiscaux. Une étape à Calais permettra d'aborder la question des migrants. La FSU soutient les marches et participera à l'accueil dans certaines villes étapes (Toulouse, Montpellier, Marseille, Grenoble, Lyon, Paris, Calais,...). Les marches européennes convergeront toutes vers Bruxelles le 15 octobre afin de participer à 3 journées d'action dans la capitale belge.

Les trois jours d'action à Bruxelles sous le slogan « construisons une autre Europe »

Le 15, un encerclement du sommet européen à l'initiative de l'alliance 19-20 (alliance belge qui rassemble agriculteurs, chômeurs et activistes luttant contre TAFTA notamment) est prévu afin de le perturber et de rappeler que les décisions prises dans ce cénacle sont à l'origine de l'appauvrissement des peuples européens.

Le 16, des conférences thématiques auront lieu, la plus importante devant être une conférence européenne et citoyenne sur la dette organisée par Attac Europe. Le soir un meeting politique se déroulera sur le thème suivant : y a-t-il une alternative à l'austérité et à l'ultra libéralisme en Europe au sein du cadre institutionnel actuel ?

Le 17 un appel à une manifestation européenne d'ampleur est lancé. Le SNES y participera en organisant des transports depuis Nord, Champagne-Ardenne, Normandie, Alsace-Lorraine. Des bus sont déjà prévus par ATTAC depuis Paris pour 40 euros par personne. La mobilisation sera décisive pour tester les rapports de force en Europe et la détermination du mouvement social à constituer un front commun afin d'imposer des alternatives aux politiques d'austérité.

Action

Après la décision de signer le protocole d'accord PPCR dans le cadre FP, il est nécessaire de poursuivre l'action afin de peser sur le rendez-vous salarial de février et d'obtenir le dégel du point d'indice, l'ouverture de discussions sur les carrières des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans le cadre du MEN.

Le SNES-FSU appelle à cet effet à participer à la journée du 8 octobre à l'initiative de la FSU, de la CGT, de Solidaires et de la FA-FPT. À cette occasion seront rendus publics les résultats de la votation citoyenne unitaire des agents de la Fonction publique organisée par plusieurs fédérations de la Fonction publique sur les salaires et l'emploi.

Le SNES-FSU appelle à la réussite de cette initiative qui doit permettre de resserrer le lien avec les personnels et faire remonter les revendications des collègues.

Le SNES-FSU appelle à signer et faire signer la carte pétition portée par les organisations syndicales et associations de retraités qui sera remise au conseiller social de l'Élysée le 1^{er} octobre.

La grève du 17/09 contre la réforme du collège a mobilisé environ 1/3 des collègues exerçant en collège avec des résultats assez différents entre établissements.

Elle témoigne d'un fort rejet des personnels mais montre aussi la nécessité de poursuivre le travail d'analyse auprès de tous les collègues, afin de contrer le discours insistant de l'institution et dire qu'il est possible de gagner l'abrogation des textes.

La manifestation nationale du 10 octobre doit rassembler largement au-delà des personnels qui ont déjà exprimé leur refus de cette réforme par la grève en associant personnels des collèges, des lycées, parents d'élèves, associations de spécialistes et tous ceux qui ont appelé à signer la pétition contre la réforme du collège.

La réforme prévue va bien au-delà de quelques mesures et engage une conception du métier, du rôle des hiérarchies et de l'égalité de traitement de tous les élèves.

C'est pourquoi le SNES-FSU ne désarme pas et organisera avec les collègues des discussions sur une réforme progressiste des collèges et toutes les actions aptes à rassembler. Il soutient les personnels des établissements mobilisés et toutes les actions engagées localement. Il appelle les collègues à refuser toute anticipation de mise en œuvre de la réforme, notamment les réunions de préparation, à refuser de se porter volontaires pour la première vague de formations à la réforme du collège, destinée à « vendre » la réforme et à mettre en place des hiérarchies intermédiaires. Il condamne l'instrumentalisation pour justifier le bien fondé de la réforme, des expérimentations mises en place dans certaines académies dans des conditions qui, par ailleurs, n'ont rien à voir avec les moyens qui seront alloués aux collèges dans le cadre de la réforme.

Il appelle les collègues à se réunir en heure mensuelle d'information syndicale ou en AG pour préparer la manifestation nationale, débattre des modalités d'action et organiser le boycott des journées de formation pendant les vacances d'automne.

L'intersyndicale se réunira après le 10 octobre pour faire le bilan de la mobilisation, apprécier les réponses de la Ministre.

Le SNES FSU fournira du matériel afin d'aider les S1 à organiser toutes les formes de résistance dans les établissements